

SÉANCE ORDINAIRE  
DU 8 AOÛT 2022

Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford  
Centre-du-Québec/MRC de Bécancour

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Marie-de-Blandford, tenue le 8 août 2022 à 19h36 au bureau municipal, 492 des Bosquets à Sainte-Marie-de-Blandford.

**1. Vérification quorum et ouverture de session**

Sont présents :

Monsieur Pierre Sévigny, conseiller siège numéro 1  
Monsieur Michel Beauchesne, conseiller siège numéro 2  
Madame Monique Fortier, conseillère siège numéro 3  
Monsieur Yves Desrochers, conseiller au siège numéro 4  
Monsieur Christiane Desrochers au siège numéro 5  
Monsieur Donatien Beaulieu, conseiller siège numéro 6  
Madame Ginette Deshaies, Mairesse

Est également présente, Madame Sophie Millette, Directrice générale et greffière-trésorière, agissant comme secrétaire de l'assemblée

**Le quorum est constaté et la séance est ouverte sous la présidence de Madame Ginette Deshaies, Mairesse à 19h36.**

**2. Résolution numéro 22-08-105      adoption de l'ordre du jour**

**Sur proposition de monsieur Yves Desrochers, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

**3. Résolution numéro 22-08-106      adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022**

**Sur proposition de madame Monique Fortier il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

**4. Résolution numéro 22-08-107      résolution pour approuver les comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Sévigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer en date du 30 juillet 2022 au montant 3 059 171.66 \$ et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit. Parmi ces comptes, les plus importants sont Construction Pavages Boisvert 2 014 722.85\$ décompte #4 et 920 252.16\$ décompte #5; Richard Martel 8 862.27 \$ fauchage abord de route; Ville de Bécancour 13 158.21\$ eau potable ; EXP 43 129.88\$

test pour travaux routier ; Groupe RDL 17 775.14\$ états financiers 2021; CIM 3813.81\$ logiciel et fin de contrat;

**ADOPTÉE**

**5. Correspondance**

La correspondance pertinente a été transmise aux élu-e-s

**6. Administration et législation**

**6.1 Résolution numéro 22-08-108 Paiement de l'aide financière annuelle au Club Social de Sainte-Marie de Blandford**

**CONSIDÉRANT** que le conseil de Sainte-Marie de Blandford prévoit annuellement à son budget d'opérations une aide financière pour le Club social de Sainte-Marie qui prend en charge les activités de loisir de la Municipalité;

**Il est proposé par monsieur Pierre Sévigny et unanimement résolu**

D'autoriser le versement de l'aide financière au montant de 10 000\$ pour couvrir les frais d'activités et d'entretien des bâtiments servant la communauté.

**ADOPTÉE**

**6.2 Résolution numéro 22-08-109 Dépôt d'une demande d'aide financière PRIMA**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil autorisent le dépôt d'une demande d'aide financière au volet PRIMA;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a pris connaissance du guide de PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;

**Il est proposé par monsieur Christian Desrochers et unanimement résolu**

D'autoriser la directrice générale à déposer une demande d'aide financière au PRIMA.

Que la municipalité s'engage à respecter toutes les normes du programme PRIMA et déboursier les suppléments des coût estimés, les coûts d'exploitation et d'en assurer l'entretien.

**ADOPTÉE**

**6.3 Résolution numéro 22-08-110 Adoption du plan de revitalisation 2022-2025**

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du plan de revitalisation a été remis au membre du conseil;

**CONSIDÉRANT** que les membres sont en accord avec ledit plan de revitalisation;

**Il est proposé par madame Monique Fortier et unanimement résolu**

Que le conseil municipal de Sainte-Marie de Blandford adopte le plan de revitalisation 2022-2025

**ADOPTÉE**

**6.4 Résolution numéro 22-08-111 Avenir du centre multiservices de santé et de service sociaux de Fortierville (CLSC)**

**CONSIDÉRANT** que le Centre multiservices de santé et de services sociaux (CLSC) de Fortierville offrait un service d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT** que le service d'urgence à ce CLSC est déjà imputé depuis le 28 février 2020, date à laquelle une première réduction avait été mise de l'avant, réduisant le service d'urgence la nuit, le rendant inaccessible de minuit à 8 h;

**CONSIDÉRANT** que le Centre multiservices de santé et de services sociaux (CLSC) de Fortierville subira des coupures de services au centre d'urgence, à partir du 1<sup>er</sup> juin prochain, entraînant une coupure de 4 heures quotidiennement, dont le nouvel horaire estival établi de 20 h à 8 h;

**CONSIDÉRANT** que cette décision serait, entre autres, basée selon les clauses administratives propres au fonctionnement des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, le CLSC de Fortierville ne pourrait plus bénéficier de la procédure de fonctionnement « médecins dépanneurs » visant à maintenir le service d'urgence lors de manque d'effectif médical dans un établissement, car le service d'urgence n'est plus de 24 heures;

**CONSIDÉRANT** que la population de la région a déjà accepté, bien malgré elle, la réduction des heures d'ouverture de l'urgence en 2020 et qu'elle est maintenant aux prises avec les conséquences de cette décision, en se voyant refuser le service des médecins dépanneurs;

**CONSIDÉRANT** que ne pouvant plus bénéficier des médecins dépanneurs, il y aura forcément des manques dans l'horaire estival des médecins au CLSC de Fortierville;

**CONSIDÉRANT** que le temps compte et que les médecins dépanneurs sont déjà à choisir les horaires pour le début de l'automne prochain, faisant en sorte que le CLSC de Fortierville ne peut attendre que la situation change en septembre;

**CONSIDÉRANT** qu'au cours de la dernière année, 5 médecins ont quitté leur emploi au sein du CLSC de Fortierville pour diverses raisons;

**CONSIDÉRANT** que malgré les bouleversements survenus, le personnel médical, qui est très apprécié de la clientèle, a su maintenir et prodiguer des soins de qualité;

**CONSIDÉRANT** que cette décision entraîne de nombreux questionnements et inquiétudes face à l'avenir du service d'urgence de ce centre;

SUR PROPOSITION de monsieur Christian Desrochers

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de demander un décret ministériel en urgence, afin de pallier cette nouvelle coupure de services au sein du CLSC de Fortierville et de maintenir le service des médecins **dépanneurs à cette urgence, malgré le fait qu'elle ne soit pas ouverte 24 heures / 24;**

IL EST AUSSI RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'acheminer la présente résolution au député de Nicolet-Bécancour, M. Donald Martel, au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, au premier ministre, M. François Legault, au ministre responsable de la région du Centre-du-Québec, M. André Lamontagne, au porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé et des services sociaux, M. Monsef Derraji, au porte-parole du 2<sup>e</sup> groupe d'opposition en matière de services sociaux, M. Sol Zanetti, au porte-parole du 3<sup>e</sup> groupe d'opposition en matière de santé et de services sociaux, M. Joël Arseneau, ainsi qu'aux MRC de l'Érable, MRC de Lotbinière et MRC de Nicolet-Yamaska.

**ADOPTÉE**

#### **6.5 Ce point a été reporté**

7. **Suivi de dossiers :** Entrepôt municipal reste l'entrée électrique à faire  
- achat 6 poteaux pour l'installation des panneaux de vitesses, clôture pour sécuriser la fosse à l'entrepôt et pour mettre une chaîne au terrain municipal.  
-L'aide financière pour station de lavage au Lac Rose a été obtenue et le projet va débiter sous peu, car le projet doit être terminé au 31 mars 2023

#### **8. Aqueduc & égout**

##### **8.1 Résolution numéro 22-08-112 Pompe -Station d'eaux usées**

**CONSIDÉRANT** que l'une des pompes aux eaux usées est défectueuse;

**CONSIDÉRANT** que le coût de réparation est au montant de 1090.99\$ avant taxes;

**CONSIDÉRANT** que le coût d'une pompe neuve est de 2 629.52\$ avant taxes;

**Il est proposé par monsieur Christian Desrochers et unanimement résolu**

Que la municipalité désire faire la réparation de la pompe à la station d'eau potable au coût de 1090.99\$ avant taxes

**ADOPTÉE**

**8.2 Résolution numéro 22-08-113      Dépôt des demandes d'aide financière au Primeau**

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

**Il est proposé par monsieur Pierre Sévigny et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que :**

- La municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- La municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU

**ADOPTÉE**

**8.3 Ce point a été reporté**

**9. Voirie municipale**

**9.1 Résolution numéro 22-08-114      Adoption du règlement 273 modifiant le règlement 209, concernant les limites de vitesses**

**CONSIDÉRANT** que le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire ;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion et que le dépôt du projet de règlement a été donné par monsieur Donatien Beaulieu, à une séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford, tenue 4 juillet 2022 ;

**Il est proposé par monsieur Yves Desrochers et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:**

Que le règlement numéro 273 modifiant le règlement 209 concernant les limites de vitesse soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète que le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports.

**ADOPTÉE**

**9.1 Résolution numéro 22-08-115 Inspection par caméra du ponceau situé près du 442 des Bosquets**

**CONSIDÉRANT** que la citoyenne du 442 des bosquets a fait une demande auprès de monsieur Marco Bérubé, afin de vérifier l'état du ponceau qui traverse son terrain;

**CONSIDÉRANT** que l'inspection du ponceau a été faite en présence du responsable des cours d'eau de la MRC de Bécancour;

**CONSIDÉRANT** qu'après inspection, les travaux doivent être faits très rapidement;

**CONSIDÉRANT** que lors de la visite d'inspection, la directrice générale a constaté que des travaux avaient déjà eu lieu sur le ponceau de la rue, mais qu'aucune résolution municipale en fait la mention;

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale suggère de faire une inspection par caméra, afin de voir l'état intégral du ponceau au niveau de la rue, afin de pouvoir planifier et effectuer les travaux nécessaires;

**CONSIDÉRANT** qu'une soumission a été reçue par l'entreprise Can Explore au coût de 1 420.00\$ avant taxes incluant l'analyse et le rapport certifié;

**Sur proposition de monsieur Christian Desrochers il est unanimement résolu**

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford autorise l'inspection par caméra du ponceau situé près du 442 rue de Bosquets, afin de connaître l'état de celui-ci.

Que la municipalité de Sainte-Marie accepte l'offre de service de Can Explore, pour l'inspection du ponceau au coût de 1 420.00\$ avant taxes

**ADOPTÉE**

**9.3 Résolution numéro 22-08-116 Travaux de réparations de routes**

**CONSIDÉRANT** qu'après la saison d'hiver il y a lieu de faire plusieurs réparations de nids de poules et des corrections sur nos routes;

**CONSIDÉRANT** que nos travaux de pavage de la 226, des Prévert et des Pionniers Sud sont terminés;

**CONSIDÉRANT** que l'intervenant aux travaux publics a fait une demande auprès de trois fournisseurs, afin de faire les réparations des routes en asphalte chaude pour plus d'efficacité et de durabilité;

**CONSIDÉRANT** que les soumissions se détaillent comme suit :

PERMAROUTE	22 530.00\$ avant taxes
VALLIÈRE ASPHALTE	9 600.00\$ avant taxes
PAVAGE VEILLEUX	23 293.00\$ avant taxes

**CONSIDÉRANT** que Vallière Asphalte est le plus bas soumissionnaire au montant de 9 600.00\$ avant taxes;

**Sur proposition de monsieur Pierre Sévigny il est unanimement résolu**

Que la municipalité accepte la soumission de Vallière Asphalte au montant de 9 600.00\$ avant taxes, pour effectuer les réparations de nids de poules et les correctifs sur nos routes, afin d'assurer la sécurité des usagers.

**ADOPTÉE**

**9.4 Résolution numéro 22-08-117 Mobilier et équipements de rangement-Entrepôt municipal**

**CONSIDÉRANT** que la construction de l'entrepôt municipal est finalisée à 75%;

**CONSIDÉRANT** que nous devons mettre du mobilier et équipements à l'intérieur dudit entrepôt (étagère - établi - équipement de rangement);

**CONSIDÉRANT** que nous avons reçu deux soumissions qui se détaillent comme suit :

Richard & cie	15 779.92\$ avant taxes
Molly	14 674.65\$ avant taxes

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise Molly est le plus bas soumissionnaire

**Sur proposition de monsieur Donatien Beaulieu il est unanimement résolu**

Que la municipalité autorise l'achat du mobilier et équipement pour l'entrepôt municipal pour une somme de 14 674.65\$ avant taxes incluant la livraison et l'installation.

Que la municipalité accepte également l'achat des fournitures d'entretien à l'entreprise Molly pour une somme de 1 243.65\$ avant taxes

**ADOPTÉE**

**9.5 Résolution numéro 22-08-118 Achat de panneaux de signalisation et balises**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford, doit faire l'achat de panneaux de signalisation, de vitesse et des balises;

**CONSIDÉRANT** que beaucoup de nos panneaux ont été vandalisés ou volés;

**CONSIDÉRANT** qu'une soumission a été faite auprès de Signal Service inc. pour le remplacement et l'achat;

**CONSIDÉRANT** que le remplacement et l'achat des panneaux de signalisation et balises totalisent une somme de 7 380.80\$ avant taxes

**Sur proposition de monsieur Donatien Beaulieu il est unanimement résolu**

D'autoriser l'achat des panneaux de signalisation et balises pour une somme de 7 380.80\$ avant taxes auprès de Signel services inc.

**ADOPTÉE**

**10. Urbanisme**

**10.1 Dépôt des rapports des inspecteurs en bâtiment et en environnement : juin 2022 et juillet 2022**

**11. Résolution numéro 22-08-119                      Mise à jour du bâtiment-Édifice municipal**

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale a reçu le suivi de l'inspection des bâtiments et installations municipaux de l'assureur;

**CONSIDÉRANT** que l'inspection a permis de déceler certains changements à effectuer afin d'améliorer la sécurité des lieux;

**CONSIDÉRANT** que le délai prévu pour effectuer les correctifs et modifications est le 7 octobre 2022;

**CONSIDÉRANT** que les travaux pour la mise aux normes ainsi que les frais reliés a ceux-ci seront mis dans l'aide financière PRABAM;

**Sur proposition de monsieur Yves Desrochers il est unanimement résolu**

D'autoriser la directrice générale à effectuer des demandes de soumissions pour faire recouvrir le polyuréthane d'un produit anti feu et de prendre le plus bas soumissionnaire.

D'autoriser la directrice générale à faire le suivi auprès des membres du conseil et de s'assurer que toutes les demandes de modifications soient effectuées pour le délai prévu

**ADOPTÉE**

**12. Période de questions : début à 20h29 et se termine à 20h32  
Toutes les questions ont obtenu réponses**

**13. Levée de l'assemblée**

**Résolution numéro 22-08-120                      l'agenda étant écoulé,  
l'assemblée est levée sur  
proposition de monsieur Pierre  
Sévigny à 20h32**

\_\_\_\_\_  
**Ginette Deshaies, Mairesse**

\_\_\_\_\_  
**Sophie Millette, Directrice  
générale et greffière-trésorier**